



Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Août 2023

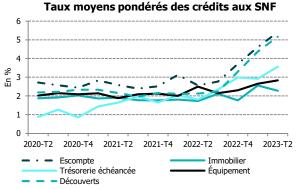
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

2e TRIMESTRE 2023

LE COUT DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES RESTE INFÉRIEUR À CELUI DE L'HEXAGONE

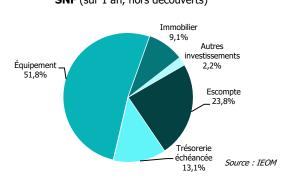
- Au deuxième trimestre 2023, le taux moyen des découverts progresse de 79 points de base (pb) et passe ainsi la barre des 5 %, à 5,16 %, niveau jamais atteint sur les dix dernières années.
- Après s'être stabilisé le trimestre précédent, le taux moyen des **crédits de trésorerie échéancée** repart à la hausse pour s'établir à 3,57 % (+65 pb). D'un montant moyen de 18,7 millions de F CFP (-41 % par rapport au premier trimestre 2023), ils se remboursent sur 6,1 ans en moyenne.
- Le taux moyen des **crédits à l'équipement**, 2,84 %, s'accroît de 18 pb sur trois mois. Leur montant moyen, 82,2 millions de F CFP recule (-14,1 % sur trois mois), mais reste élevé, tiré par quelques opérations importantes. Leur durée moyenne se maintient autour de 12 ans.
- Le taux moyen des **crédits immobiliers**, 2,28 %, se contracte de 28 pb sur trois mois. Octroyés à un montant moyen de 35,2 millions de F CFP, soit 26 % de moins que le trimestre précédent, ils ont une durée moyenne de 18 ans.
- Les taux appliqués en Polynésie française demeurent plus favorables qu'en Nouvelle-Calédonie et que dans la France entière, toutes catégories de crédit confondues.

Caractéristiques des nouveaux crédits en Polynésie française



Source : IEOM

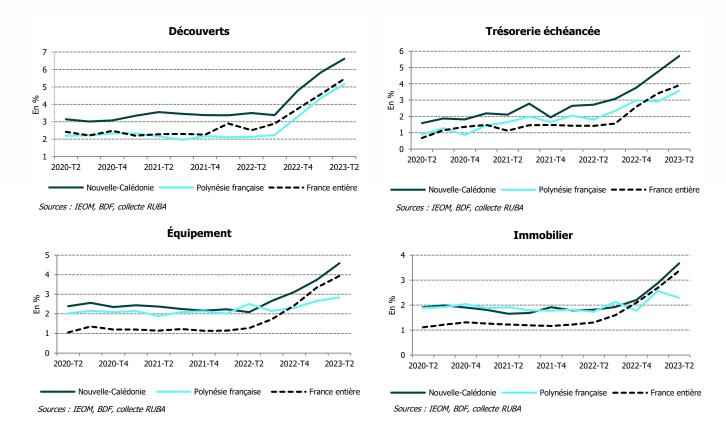
Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur 1 an, hors découverts)



Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2023		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2023		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone
Découverts	5,16	5,46	4,37	4,59	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	3,57	3,91	2,92	3,41	73	25	18	20	5,25	2,60
Équipement	2,84	3,94	2,66	3,34	141	114	93	81	3,90	3,87
Immobilier	2,28	3,37	2,56	2,69	218	190	98	87	-	-

Sources : IEOM, BDF, Collecte RUBA

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers, et en Polynésie française, pour la trésorerie échéancée, sont fondés sur un plus faible nombre d'observations.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête, réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité en Polynésie française, se fonde sur environ 5 500 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers et dont les opérations de répartition ainsi que les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

Les « découverts » rassemblent les découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidé ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, les « autres crédits d'investissement » sont les autres crédits à la clientèle, les prêts subordonnés, ainsi que le crédit-bail mobilier.